

## Délibération 33/2009.

### Compte administratif 2008.

#### M14. Budget général :

- exécution du budget, résultat de l'exercice 2008,
- comparatif budget/réalisé, détail par article,
- section investissement : dépenses, recettes.

#### M49. Budget annexe "eau" :

- compte administratif, exécution du budget eau,
- comparatif budget/réalisé, détail par article,
- section investissement : dépenses, recettes.

#### M49. Budget annexe "assainissement" :

- compte administratif, exécution du budget assainissement,
- comparatif budget/réalisé, détail par article,
- section investissement : dépenses, recettes.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET GENERAL

(sous la présidence de M. Ragù)

Le principe du Compte Administratif est d'arrêter les chiffres de l'exercice précédent, après validation par Receveur Municipal. Il permet de dégager un résultat, excédentaire ou déficitaire, qui doit être repris dans l'écritures de l'exercice suivant. Pour cette année, cette reprise de résultat a déjà été réalisée par anticipation, av l'accord du Trésor Public.

### Synthèse du compte administratif exécution du budget, résultat de l'exercice.

#### Section d'Investissement :

- Recettes

Prévision budgétaires :	4 306 852,00 €
Titres de recettes émis :	2 908 517,66 €
Restes à réaliser :	311 674,00 €

Pour rappel, les restes à Réaliser correspondent à toutes les opérations d'investissement,

- soit réalisées avant le 31 décembre, mais pour lesquelles les factures n'ont pas encore été honorées.
- soit engagées, avec un paiement ou partiel de facture ou un ordre de service.

Dans ces cas-là, ces opérations doivent être reprises dans le budget suivant (2009).

• <u>Dépenses</u>	
Autorisations budgétaires totales :	4 306 852,00 €
Mandats émis :	2 185 879,88 €
Restes à réaliser :	461 838,00 €
• <u>Résultat de l'exercice (recettes et dépenses)</u>	
Solde d'exécution :	722 637,78 €
Solde des restes à réaliser :	150 164,00 €
Résultat reporté :	721 072,78 €
Résultat cumulé :	148 599,00 €

**Section de Fonctionnement :**

• <u>Recettes</u>	
Prévision budgétaires :	5 258 664,00 €
Titres de recettes émis :	5 192 574,89 €
• <u>Dépenses</u>	
Autorisation budgétaire totales :	5 258 664,00 €
Mandats émis :	4 515 626,23 €
• <u>Résultat de l'exercice</u>	
Excédent :	676 948,66 €
Résultat reporté :	6 544,32 €
Résultat cumulé :	713 492,98 €
Total cumulé :	564 893,98 €

M. BERNARD remarque qu'il serait bien d'avoir un document budgétaire moins austère afin qu'il soit plus convivial et tout le monde puisse le lire sans difficulté.

D'autre part, dans la section de fonctionnement, concernant les frais à caractère général, il avait été noté une tendance à la hausse l'an passé. Est-ce que cette tendance est enrayée ?

Enfin, concernant l'autofinancement, comment se situe-t-il pour 2008 ?

M. RAGU répond que dès que nous aurons la possibilité d'avoir une représentation différente, comme par le biais d'un diaporama par exemple, on le fera. Malheureusement aujourd'hui, cela n'a pas été possible.

Concernant la hausse des dépenses à caractère général, l'inquiétude portait davantage sur une insuffisance des recettes qu'une hausse des dépenses. Sur ce sujet, dès la rentrée prochaine, un travail sera effectué sur toutes les dépenses récurrentes (maintenance, assurance...) afin de vérifier les possibilités d'optimisation.

L'autofinancement reste basé sur les mêmes dispositions.

M. GAUTRELET demande si, pour l'année prochaine, on aura des tableaux comparatifs indiquant les charges réparties entre la Commune et la Communauté. Il constate que dans le budget de fonctionnement n'apparaît pas le budget du CCAS. Il demande donc d'avoir le compte administratif du CCAS.

Il remarque que le budget de fonctionnement ne fait apparaître que 12 000 € au titre d'interventions sociales et santé...

**M. RAGU** remercie **M. GAUTRELET** d'attirer l'attention sur l'insuffisance de la visibilité entre la comptabilité de l'intercommunalité et celle de la commune, notamment en ce qui concerne les frais de personnel dont l'activité est partagée entre les deux structures. Une réflexion est actuellement en cours pour apporter cette visibilité nécessaire.

**M. BOURGEOIS** ajoute que le budget social de la commune s'exprime au-delà des interventions sociales ou de santé, puisqu'il résulte, par exemple, de l'application du quotient familial. Le CCAS dispose de son propre budget, qui n'a pas à figurer dans les documents budgétaires de la Commune. Pour autant, il peut être dit ici que le CCAS, pour des raisons purement techniques, disposait d'un excédent important. Ce résultat excédentaire a contribué à ne pas attribuer de subvention communale cette année, en attendant l'extinction des crédits excédentaires. Pour autant, le CCAS se trouve confronté à des difficultés récurrentes de trésorerie, eu égard aux délais de versement de ses partenaires (Conseil Général, CAF, Caisses de Retraite...). Sans doute, la Commune devra intervenir pour fournir un fonds de roulement au CCAS...

**M. MEUNIER** explique le fonctionnement de la politique sociale d'Etréchy. Le CCAS d'Etréchy intervient dans l'action sociale en aidant les gens dans la plus grande difficulté (bon alimentaire, aide pour l'électricité, téléphone, etc...). Le CCAS de notre commune offre également un service d'aide ménagère afin de maintenir les personnes âgées à leur domicile. Le CCAS agit dans son rôle social, d'une part en pratiquant les tarifs qui sont préconisés par les caisses d'allocations familiales, et d'autre part en amoindrissant les participations familiales par une prise en charge partielle de ce tarif.

A ce titre Etréchy se distingue notamment sur le territoire communautaire où nombre de communes ont choisi de confier ce service à des associations privées à but non lucratif (loi 1901), qui pratiquent des tarifs plus élevés pour les heures d'aide ménagères. De plus, cela coûte aux communes en termes de subvention à ces associations, de l'ordre de 4 € par habitant.

Il rappelle que lorsque le Département de l'Essonne payait au CCAS d'Etréchy l'heure d'aide ménagère – via l'A.P.A. – au-delà de son coût de revient, le CCAS d'Etréchy a connu des résultats excédentaires qui ont provoqué la suspension de la subvention municipale.

**M. GAUTRELET** souhaite qu'il y ait plus de planification notamment par rapport au vieillissement à venir de la population. Etréchy est une commune sensible.

**M. BOURGEOIS** l'invite à se rapprocher de Madame Borde pour consulter tous les documents du CCAS concernant le budget de cet établissement. Reste en suspens la question de savoir pourquoi le CCAS d'Etréchy a pu dégager des excédents alors que dans les associations à but non lucratif, les résultats continuaient d'être déficitaires. La raison passe certainement par le fait que n'ayant pas les mêmes frais de structure, nous réalisons des économies de gestion. Cela pose un problème dans la perspective de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) couvrant la totalité du territoire communautaire.

**M. BERNARD** observe que les charges de personnel n'apparaissent pas toutes dans ce document, puisque les 2 252 000,00 € indiqués ne comprennent pas le personnel de la Communauté. Or, certains personnels de la Communauté sont mis à la disposition de la commune.

**M. RAGU** répond que les charges de personnel indiquées sur le document budgétaire correspondent bien aux charges effectivement payées par la commune d'Etréchy sur son budget. Dans les salaires qui sont payés, il y a du personnel employé intégralement par la commune d'Etréchy, il y a aussi un certain nombre de personnels mis à disposition partiellement de l'intercommunalité. Dans ce dernier cas, c'est la commune qui supporte la charge des salaires, et il y a un remboursement par l'intercommunalité. Les 2 252 000,00 € sont donc à minorer d'atténuations de charges.

**M. BERNARD** souhaite avoir une précision sur la taxe foncière en matière de dépenses de fonctionnement, dans la mesure où le montant de 20.000.00 € payé par la Commune est surprenant.

M. RAGU répond qu'il y a un certain nombre de biens qui appartiennent à la commune, ce qui participe à l'élargissement de l'assiette.

Le rapport du Maire entendu,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **PAR 21 voix POUR, 6 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON)) et **1 CONTRE** (M. GAUTRELET)

**APPROUVE** le Compte Administratif au titre de l'exercice 2008 pour le Budget Général faisant apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **713 492,98 €** et un excédent d'investissement pour un montant de **1 565,00 €** (hors des restes à réaliser).

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET EAU

(sous la présidence de M. Ragu)

Déficit (investissement et fonctionnement) :	290 056,72 €
Hors restes à réaliser (investissement et fonctionnement), excédent :	7 977,28 €

Le point essentiel en 2008 a été la démarche de recherche en eau, maintes fois évoquée.

Le rapport du Maire entendu,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **PAR 21 voix POUR, 7 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON, M. GAUTRELET)

**APPROUVE** le compte administratif au titre de l'exercice 2008 pour le budget de l'eau faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **54 782,19 €**, et un déficit d'investissement de **46 804,91 €**.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET ASSAINISSEMENT

(sous la présidence de M. Ragu)

Excédent (investissement et fonctionnement) :	62 029,88 €
Hors restes à réaliser (investissement et fonctionnement) :	155 756,88 €

Le point important de ce budget réside dans les investissements complémentaires réalisées sur la serre de séchage solaire des boues d'épuration, pour régler les problèmes d'odeurs. Même si aujourd'hui le résultat n'est pas entièrement satisfaisant, des démarches sont en cours pour essayer d'en comprendre les raisons et de connaître les moyens à mettre en œuvre pour régler définitivement ce problème.

Le rapport du Maire entendu,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **PAR 21 voix POUR, 7 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON, M. GAUTRELET)

**APPROUVE** le compte administratif au titre de l'exercice 2008 pour le budget assainissement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **155 515,46 €** et un excédent d'investissement de **241,42 €**.